

PARTIE PRENANTE SOCIETE CIVILE

MEMBRE DU COMITE EXECUTIF

ITIE CONGO

Brazzaville, le 19 janvier 2018

A

**Monsieur le Président du
Conseil International de l'ITIE
OSLO**

Monsieur le Président,

La partie prenante société civile à l'ITIE Congo vient par la présente vous informer des défis qui s'adressent à elle, quant à la poursuite/continuation de son engagement dans la mise en œuvre de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives.

Nous avons compris au regard des conclusions préliminaires du processus de validation que la conformité à l'exigence de sauvegarde 1.3 présentait des préoccupations fondamentales conformément aux dispositions du protocole de la société civile, et en particulier sur les aspects de l'autocensure des membres de la société civile. Nous rappelons qu'au-delà de l'autocensure, la perspective du gouvernement de légiférer sur le régime des associations, paraît plus dramatique et liberticide en terme de restriction de l'espace de travail, dans le cas où cette proposition de loi votée au parlement viendrait à être promulguée ; nous considérons que le gel du processus de promulgation pourrait être une réponse à notre plaidoyer pour le retrait pur et simple de cette perspective et l'initiative d'une législation plus participative et protectrice des libertés.

Nous souhaitons rappeler que la société civile congolaise est en dialogue avec le Fonds Monétaire International (FMI) et a obtenu d'inscrire dans les priorités de l'agenda du partenariat entre le gouvernement du Congo et cette institution, la question de la transparence, de la redevabilité et de la lutte contre la corruption. Dans ces conditions, la mise en œuvre de l'ITIE au Congo devrait se poursuivre et faire partie des programmes principaux du gouvernement en matière de gouvernance.

A cet égard, et tenant compte des premières conclusions de la validation, la partie prenante de la société civile congolaise membre du Comité exécutif considère, qu'au regard du contexte actuel, la suspension du Congo aurait un effet contraire au but visé par le protocole de la société civile, notamment, la protection de ses acteurs et de leur environnement de travail. En effet, cette suspension conduirait à la perte d'un espace de dialogue avec les pouvoirs publics d'une part, et à l'indisponibilité des informations sur le secteur extractif d'autre part. En outre, la société civile craint que la suspension du Congo basée sur l'application des conclusions de l'exigence 1.3 conduise davantage à sa mise à l'index et sa stigmatisation.

Monsieur le Président,

Sans vouloir remettre en cause le processus de validation et ses conclusions, nous estimons que la suspension du Congo de l'ITIE ne sera pas de nature à améliorer notre environnement de travail, bien au contraire, elle pourrait même, restreindre davantage cet environnement dans lequel la société civile

s'exprime librement et, ouvrir la voie à des activités de répression à leur rencontre, ceci alors que le pays manquerait un cadre dans lequel la sécurité et la liberté d'action des OSC serait discutée .

Nous recommandons donc de ne pas appliquer la clause de sauvegarde, uniquement sur la question de l'autocensure. Cette suspension pourrait créer un précédent, d'autant que nous doutons de l'engagement du gouvernement à développer un programme de relance du processus ITIE de façon diligente, dans le cas où il aurait été suspendu.

Comptant sur votre compréhension, veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre engagement renouvelé.

Pour la Partie prenante Société Civile :

Clovin Bozire ONTSOUON ASSEN, AGODEC

Samuel NSIKABAKA, FONDATION NIOSI-PWYP CONGO

Eugène André OSSETE, CLONG CONGO

BAYI SINIBAGUY MOLLET, CEPAREC

Bernard MABOUNDA, FENAJEICO

Brice MACKOSSO, CDJP-PWYP CONGO

Christian MOUNZEO, RPDH-PWYP CONGO

Ampliations:

- Comité de mise en oeuvre
- Comité de validation